

RÉFÉRENDUM ADP : POURSUIVONS LA CAMPAGNE !

Depuis plusieurs mois, la CGT mène la campagne pour gagner un référendum sur la question de la non privatisation de l'Aéroport De Paris. Nous avons jusqu'au mois de mars pour recueillir les plus de 4,7 millions de signatures !

La FERC avait déjà relayé cette information lorsque la campagne a été lancée le 13 juin dernier, en grande partie grâce à l'action menée par la CGT durant plus de deux ans. Le but : obtenir le nombre de signatures suffisantes (10 % du corps électoral) pour obtenir que le gouvernement lance une procédure de Référendum d'Initiative Partagée (RIP).

L'objectif de ce processus est de mettre en débat une proposition de loi visant à « *Affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris* ».

Un enjeu qui dépasse la seule question de l'avenir d'ADP en exigeant plus de démocratie, en permettant notamment que les citoyennes et les citoyens puissent donner leur avis... qu'ils et elles puissent décider du devenir des biens et richesses du pays, de la non privatisation des services publics (aujourd'hui celui du transport, demain celui de l'énergie, de la santé, de l'éducation, etc.) voire de la socialisation des moyens de productions déjà bradés aux multinationales.

Pour rappel, de 1986 à 2017, ce sont 55 entreprises nationales qui ont été privatisées et sous Macron 3 étaient dans le collimateur du gouvernement :

FDJ (dont le capital a été ouvert à force de plan de com' de gouvernement il y a quelques semaines), ENGIE (avec le projet Hercule contre lequel luttent nos camarades de la FNME) et ADP.

Avec 101 millions de voyageurs-ses en 2017, ce dernier est la plus grande porte d'entrée du pays. C'est dire si l'enjeu du contrôle de cette structure est stratégique, tant sur le plan du développement économique et social de notre territoire, que sur celui de la sécurité des passager-es.

Toutefois, comme nous l'avons déjà écrit, pour recueillir un tel niveau de signatures nous devons toutes et tous nous mobiliser. Nous devons bien entendu faire voter nos syndiqué-es mais aussi travailler dans les entreprises, dans les administrations, dans les territoires.

Chaque fois que cela est possible, nous devons nous associer avec d'autres organisations syndicales, des associations, des ONG, des partis politiques... Depuis le début, la CGT a mis à disposition de tous et toutes sur son site web un ensemble de documents (<https://www.cgt.fr/dossiers/rip-adp-premiere-escale-vers-la-democratie>) permettant de mener le débat.

Lors du « grand débat », le président de la République s'était prononcé pour une simplification de ce type de consultation, notamment en abaissant son seuil à 1 million de signatures... le 25 avril il tenait les propos suivants : « *Nous devons donner plus de place à la voie référendaire dans notre démocratie... aller plus loin dans le référendum d'initiative partagée... en simplifiant les règles, en permettant que*



l'initiative puisse venir de citoyens, un million de citoyens qui signeraient une pétition et qu'elle puisse prospérer en projet de loi ... ».

Or depuis le début décembre, et malgré la complexité de la procédure pour remplir le formulaire sur le site gouvernemental, le million de signature a été dépassé. La CGT attend donc que Macron passe de la parole aux actes !

Nous pouvons nous féliciter d'avoir déjà franchi ce cap au vu du refus des pouvoirs publics (dans leur grande majorité) d'en faire la publicité.

Toutefois, comme rien ne garantit que Macron tienne sa promesse, il est de notre responsabilité de poursuivre la campagne de signatures.

Nous vous invitons à poursuivre cet effort militant en invitant les salarié-es, retraité-es et jeunes à signer en masse pour obtenir le référendum (https://www.referendum.interieur.gouv.fr/initiatives_encours).

